

**RELEVÉ DES INFRACTIONS SPORTIVES DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIORS**

RIS n°28 semaine 15

Rencontres du 15 au 16 avril 2023

1. Match perdu par pénalité

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité sportive	Pénalité financière	Observations
PNMR085	16/04/2023	SNVBA	0449605	-1 point	50,00 €	Joueur n°2 non qualifié (absence double surclassement)
PNMR082	16/04/2023	ASPTT LAVAL	0534442	-1 point	50,00 €	Joueur n°8 non qualifié pour le match PNMR082 car a déjà fait deux matchs le samedi (CMER056 et CMER043) - pas plus de 2 rencontres sur 3 jours pleins suivant l'article 9.11 du RGES

2. Forfait sur un match régional senior

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité sportive	Pénalité financière	Observations
RF3A004	15/04/2023	US BOUGUENAIS	0448821	-3 points	300,00 €	Forfait de l'équipe

3. Marqueur non qualifié – Absence de marqueur

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
PNFR084	16/04/2023	CSSG LE MANS	0724826	20,00 €	Marqueur non qualifié

**Le marqueur doit impérativement avoir une licence encadrement extension dirigeant ou arbitre**

4. Entraîneur ou entraîneur adjoint non qualifié

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
RMBR053	15/04/2023	AS CHAPELLE ST AUBIN	0729696	50,00 €	L'entraîneur adjoint a une licence VB

**L'entraîneur, l'entraîneur adjoint doit impérativement avoir une licence encadrement extension éducateur sportif**

(Publié le 18/04/2023) (Publié le 19/04/2023)

**Information importante : pour toute autre information ou réclamation, vous pouvez contacter la commission sportive dans un délai de 10 jours. Seules les réclamations écrites seront étudiées.**